

17 février 2020

(20-1223)

Page: 1/2

Comité des marchés publics

Original: anglais

**VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'ACCORD,
EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES
POUR 2020-2021**

NORVÈGE

Conformément aux procédures convenues (GPA/1, Annexe 3), les délégations ont été invitées à notifier leurs valeurs de seuil respectives en monnaies nationales.

La notification ci-après, datée du 14 février 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Norvège.¹

1 VALEURS DE SEUIL FIXÉES À L'APPENDICE I DE L'AMP, EXPRIMÉES EN MONNAIES NATIONALES

1.1 Entités du gouvernement central (Annexe 1)

	Valeur de seuil en droits de tirage spéciaux (DTS)	Valeur de seuil en couronnes norvégiennes (NOK)
Marchandises	130 000	1 500 000
Services	130 000	1 500 000
Services de construction	5 000 000	58 900 000

1.2 Entités des gouvernements sous-centraux (Annexe 2)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en couronnes norvégiennes (NOK)
Marchandises	200 000	2 300 000
Services	200 000	2 300 000
Services de construction	5 000 000	58 900 000

1.3 Autres entités (Annexe 3)

	Valeur de seuil en DTS	Valeur de seuil en couronnes norvégiennes (NOK)
Marchandises	400 000	4 700 000
Services	400 000	4 700 000
Services de construction	5 000 000	58 900 000

2 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES VALEURS DE SEUIL

Les niveaux des valeurs de seuil susmentionnés s'appliquent pendant la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021.

¹ Le Secrétariat note que le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics est entré en vigueur pour la Norvège le 6 avril 2014 et que les valeurs de seuil de la Norvège exprimées en DTS sont les mêmes au titre de l'Accord révisé et de l'Accord de 1994.

3 MÉTHODE DE CALCUL

Le calcul des valeurs de seuil est basé sur la moyenne des taux de change journaliers de la couronne norvégienne (NOK) par rapport aux droits de tirage spéciaux (DTS) pendant la période de deux ans allant de novembre 2017 à octobre 2019 (1 DTS = 11,78431167 NOK).

Le montant des valeurs de seuil en couronnes norvégiennes est exprimé hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) parce que la Norvège exclut la TVA lorsqu'elle calcule la valeur des marchés.
